Réf. Farde e-Assemblées : 2441172

N° OJ : 222

Projet d'Arrêté - Conseil du 20/12/2021

Objet : Culture - Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 41.700,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus aux articles 56110/33202, 76210/33202 et 77210/33202 du budget ordinaire 2021;

Arrêté :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 41.700,00 EUR à l'attention des associations suivantes réparti comme suit:

1) 3.500,00 EUR à l'asbl Art Nomade pour couvrir ses frais de fonctionnement;
- Article 56110/33202 du budget ordinaire 2021.

2) 8.200,00 EUR à l'asbl Foire du Livre pour la préparation d'activités culturelles (animations, rencontres, ateliers,…);
3) 5.000,00 EUR à l'asbl Le Lac pour la mise en place du projet « Never Force the Back »;
4) 24.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organisation d'un colloque sur l'Art et la Santé;
- Article 77210/33202 du budget ordinaire 2021.

5) 1.000,00 EUR à l'asbl Brufête pour l'organistion du colloque Art et Santé;
-Article 76210/33202 du budget ordinaire 2021.

Annexes :